

REPUBLICQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE
CHARGE DU SUIVI EVALUATION DU PRODER**1. Contexte et justification**

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvrira 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité des financements. Les communes et les collines d'intervention seront identifiées dès son démarrage suivant une approche de concentration. Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le projet est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

Une partie du financement servira à couvrir les rémunérations et les charges du personnel qui sera utilisé dans la mise en œuvre du programme notamment les prestations du Responsable chargé du Suivi-Evaluation du PRODER

1. Tâches générales :

Sous l'autorité directe du Coordinateur du Programme, le responsable du suivi-évaluation sera chargé d'orienter la stratégie générale de Suivi Evaluation et la mise en œuvre des activités conduites au sein du Programme et par les opérateurs partenaires sous contractants. Il devra fournir en temps voulu aux acteurs concernés des informations pertinentes sur le suivi évaluation du PRODER. Cela suppose des communications étroites avec tous ceux qui participent à la conception et à la coordination du SE, agents chargés du SE des partenaires (Co financiers, ONGs, Bureaux d'études et divers consultants, etc), représentants des comités techniques et de pilotage, représentants des CDC et des groupes cibles concernés, les consultants extérieurs et le personnel de terrain, ainsi que les membres des missions externes impliqués dans le SE. Avec l'appui d'un expert international, il/elle devra mettre sur pied le système de SE et veiller à sa bonne mise en œuvre par les principaux acteurs, bénéficiaires et partenaires.

2. Taches spécifiques

Le responsable du suivi-évaluation sera chargé de :

2.1 La mise en place du système :

- Élaborer le cadre général du SE et contribuer à la finalisation du cadre logique du Programme, à la définition des indicateurs et des mécanismes de suivi sur la base du système ORMS du FIDA ;
- Élaborer/finaliser le plan de S&E basé sur la conception du programme, en particulier la théorie du changement et le cadre logique, en utilisant une approche participative ;
- Définir les paramètres de mesure et de suivi des performances du Programme et concevoir des formats pour la collecte de données ;
- Orienter le processus de définition et de formulation des principaux indicateurs concernant chaque composante, pour prendre en compte les progrès effectifs réalisés par rapport au PTBA ;
- Diriger le processus de définition du contenu et de l'élaboration des rapports d'activité et de performance ;
- Répartir les rôles et responsabilités de S&E entre le personnel du programme et les institutions de mise en œuvre et en assurer la formation en S&E si nécessaire ;
- Superviser la mise en place d'un Système de Gestion de l'Information (SIG) qui facilite la conservation des données sur les plans, les progrès, les performances et les résultats en un seul endroit et en toute sécurité

2.2. La planification

- Aider à préparer les PTBA au niveau des CDC de chaque site, au niveau des régions et au niveau national ;
- Appuyer les revues annuelles du Programme par le Comité de Politique Stratégique (COS) et le Comité de Pilotage Technique (CTP) ;
- Préparer le plan de travail global et annuel du S&E.

2.3 Collecte de données et saisie dans le SIG

- Assurer la collecte en temps opportun des données pertinentes en fonction des besoins d'information et conformément au plan de travail du S&E ;
- Effectuer régulièrement des visites de suivi sur le terrain ;
- Vérifier la qualité des données collectées et assurer leur saisie en temps opportun dans le SIG du programme ;
- Réunir les informations essentielles nécessaires aux responsables du Programme, au COS, au CTP, et au FIDA ;
- Mettre à jour le cadre logique et les informations sur les progrès physiques en fonction du PTBA ;
- Gérer les processus de suivi des opérations et activités ;
- Participer aux missions de supervision du FIDA en préparant les rapports de S&E requis, en facilitant l'accès aux données de S&E et en fournissant toute autre information requise.

2.4 Évaluation

- Organiser les évaluations d'impact participatives ;
- Organiser et gérer le processus d'échanges d'expérience, de communication et la visibilité des donateurs et les autres projets/programmes sur les enseignements à tirer de l'exécution et de l'impact du Programme ;
- Établir une grille d'évaluation des opérateurs partenaires et réaliser semestriellement/annuellement une évaluation participative de ces opérateurs ;
- Examiner la qualité des données socio-économiques disponibles dans la zone du Programme, les méthodes de collecte et leur adéquation pour fournir les statistiques de référence nécessaires pour l'évaluation de l'impact ;
- Superviser la réalisation et la mise à jour des enquêtes et études de base et de référence selon les directives COI/IBRE du FIDA ;
- Produire des rapports analytiques de suivi évaluation et des rapports sur les indicateurs SYGRI/ORMS à transmettre au FIDA.
- Gérer/assister l'équipe qui réalise l'exercice d'achèvement du projet et s'assurer que des données de S&E complètes, exactes et à jour sont disponibles et incorporées dans le rapport d'achèvement du projet ;
- Effectuer toute autre tâche assignée par le coordonnateur de programme.

3. **Résultats attendus de la fonction :**

- Un système de SE simple, efficace et efficient est mis en place ;
- Le processus de planification et de budgétisation basé sur une approche participative est accompli en temps voulu et le PTBA consolidé final est soumis au FIDA dans les délais ;
- Des rapports trimestriels, semestriels et annuels sur l'avancement physique du Programme sont régulièrement disponibles pour tous les partenaires du Programme ;
- Le cadre logique est régulièrement actualisé avec les derniers résultats, et transmis dans les délais au FIDA au Ministre de tutelle ;
- L'information sur les résultats du Programme est mise régulièrement à jour pour toutes les composantes du Programme et disponible à tous les partenaires ;
- Les opérateurs partenaires sont évalués annuellement ;

- Les études de base, de mi-parcours, et de fin du projet sont effectués dans les délais en suivant la méthodologie COI/IBRE du FIDA.

4. Profil du (de la) candidat (e)

- Etre de nationalité Burundaise,
- Détenir au moins un diplôme universitaire de niveau licence en statistiques, économie, agronomie ou tout autre diplôme jugé équivalent,
- Avoir un minimum de 7 ans d'expérience professionnelle dont 5 ans au moins en matière de suivi-évaluation des projets de développement rural financés par des bailleurs de fonds internationaux, multilatéraux, bilatéraux ou le Gouvernement,
- Avoir des connaissances pratiques avec les outils de S&E, GIS, qui suivent l'impact et fournissent des outils pour la prise de décision,
- Démontrer une expérience pertinente en formations sur le suivi-évaluation, sur l'élaboration des projets et des plans d'affaires,
- Faire preuve d'une capacité à travailler à la fois de façon autonome et en équipe,
- Maîtriser les logiciels de traitement de textes (Word, Excel, PowerPoint) et suivi évaluation,
- Démontrer d'excellentes habiletés de communication, un esprit d'initiative, une capacité d'analyse et de discernement,
- Posséder un sens élevé de discrétion, de rigueur, d'organisation et une capacité à faire face à des situations stressantes.

6. Durée du contrat.

Le (la) responsable du suivi évaluation du PRODER sera recruté (e) pour la durée d'exécution du projet, par contrat annuel renouvelable sur base d'une évaluation axée sur les résultats, les 12 premiers mois constituant une période probatoire.

7. Lieu de travail :

Le PRODER aura son siège à Bujumbura et son personnel sera appelé à effectuer des déplacements périodiques dans les provinces du Projet.

8. Rémunération

Le Responsable du suivi évaluation sera recruté au poste n°4 (Spécialiste en suivi évaluation) de la Grille salariale de l'ordonnance ministérielle n° 540/1667 du 24/11/2020 portant harmonisation des rémunérations et des frais de fonctionnement des gestionnaires des projets financés par les partenaires techniques et financiers.

9. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Une Lettre de motivation datée et signée par le candidat,
- Un CV détaillé, daté et signé,
- Une copie du diplôme notariée ou certifiée conforme à l'original du diplôme requis par le Ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies,
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée.

10. Présentation et dépôt des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidatures doivent être présentés en trois exemplaires dont un original et deux copies, sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

« A Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage »

Candidature au poste de Responsable du Suivi Evaluation du PRODER

Les dossiers de candidature seront déposés au secrétariat provisoire du PRODER situé dans le Bâtiment des projets appuyés par le FIDA, au 1^{er} étage, Avenue du large N° 30, Zone Kinindo, commune Muha.

Date limite de dépôt des dossiers : *12/01/2023* à 17 heures.

NB. : Les candidatures féminines sont très encouragées. Un test de sélection sera organisé à l'attention des candidats présélectionnés à une date qui leur sera communiquée ultérieurement.